



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 septembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3373**

commune (s) : **Craponne**

objet : **Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, de 2 lots de copropriété dans un immeuble situé 119 avenue Pierre Dumond**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 août 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 septembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Abadie, Colin, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Jannot), Frih, Frier, M. Barge.

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 9 septembre 2019****Décision n° CP-2019-3373**

commune (s) : Craponne

objet : **Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, de 2 lots de copropriété dans un immeuble situé 119 avenue Pierre Dumond**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 août 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

**I - Contexte de la revente**

Par arrêté n° 2019-03-04-R-0286 du 4 mars 2019, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente de 2 lots de copropriété situés dans l'immeuble du 119 avenue Pierre Dumond à Craponne, cadastré AW 282, pour un montant de 200 000 € -bien cédé occupé-.

**II - Désignation du bien cédé**

Le bien dont il s'agit est constitué des 2 lots de copropriété suivants :

- lot n° 2 correspondant à un logement au 1<sup>er</sup> étage de 52,02 m<sup>2</sup> utiles, ainsi que des 303/1 000 des parties communes attachées à ce lot,

- lot n° 3 correspondant à un logement au 2<sup>ème</sup> étage de 60,86 m<sup>2</sup> utiles, ainsi que des 350/1 000 des parties communes attachées à ce lot,

le tout correspondant à 653/1 000 des parties communes.

**III - Conditions de la revente**

Ce bien a été acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la SCA Foncière d'habitat et humanisme, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base d'un logement en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS), pour une surface utile de 60,86 m<sup>2</sup> et d'un logement en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) pour une surface utile de 52,02 m<sup>2</sup>.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, qui prévoit notamment de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur la Commune de Craponne qui en compte 15,70 %.

Aux termes de la promesse d'achat, la SCA Foncière d'habitat et humanisme, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé occupé, au prix de 200 000 €, admis par la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SCA Foncière d'habitat et humanisme aura la jouissance du bien à compter du jour de la signature de l'acte d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 18 février 2019, figurant en pièce jointe ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 200 000 €, à la SCA Foncière d'habitat et d'humanisme, de 2 lots de copropriété –cédés occupés- dans l'immeuble situé 119 avenue Pierre Dumond à Craponne, cadastré AW 282, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement sociaux.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4510.

**4° - La somme** à encaisser, d'un montant de 200 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2019.**